

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 323****20 mars 2004****SOMMAIRE**

20 June S.A., Luxembourg . . . . .	15484	et Agences S.A., Luxembourg . . . . .	15461
20 June S.A., Luxembourg . . . . .	15484	LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg . . . . .	15503
20 June S.A., Luxembourg . . . . .	15484	Lisse-et-Point, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	15458
AKH S.A., Luxembourg . . . . .	15476	Lux Primo S.A., Luxembourg . . . . .	15500
Antauri S.A., Luxembourg . . . . .	15497	M. Com Marc Olinger, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15469
Bal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15503	McKesson Information Solutions Capital, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15502
Bal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15503	McKesson Information Solutions Finance, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15501
Caisscom, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	15459	McKesson Information Solutions Holdings II, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15502
Carolux, S.à r.l., Schieren . . . . .	15473	McKesson Information Solutions Holdings III, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15498
Chez Quim, S.à r.l., Niedercorn . . . . .	15496	McKesson Information Solutions Holdings, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15502
Cimbel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15497	McKesson International Capital, S.à r.l., Muns- bach . . . . .	15500
Clear Vision Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15504	McKesson International Finance, S.à r.l., Muns- bach . . . . .	15500
Coccinelle, S.à r.l., Pétange . . . . .	15491	McKesson International Holdings II, S.à r.l., Muns- bach . . . . .	15501
Constantin International S.A.H., Luxembourg . . . . .	15495	McKesson International Holdings IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15501
Constantin International S.A.H., Luxembourg . . . . .	15495	McKesson International Holdings, S.à r.l., Muns- bach . . . . .	15500
Damovo I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15470	McKesson International, S.à r.l., Munsbach . . . . .	15499
Demo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15463	MFS Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	15499
Demo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15464	MFS Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	15499
Des Alpes Construction S.A., Luxembourg . . . . .	15498	MFS Investment Management Company (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .	15483
DM Aquila, S.à r.l., Steinfort . . . . .	15465	MFS Investment Management Company (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .	15483
DM Aquila, S.à r.l., Steinfort . . . . .	15465	Monnoyeur Benelux, S.à r.l., Doncols . . . . .	15476
Electrocom, S.à r.l., Differdange . . . . .	15496	Naturprodukt Holdings Limited S.A., Luxem- bourg . . . . .	15464
Elitmarket Co Limited, Luxembourg . . . . .	15490	Nobel Constructing Company S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	15501
Enterasys Networks, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15491	Noreva Foods S.A., Luxembourg . . . . .	15503
Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, Luxembourg . . . . .	15472	Red Dog, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15459
Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, Luxembourg . . . . .	15472	Responsa Prudentium, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15485
FRL Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15466		
Galen S.A., Wiltz . . . . .	15476		
Galli & Galli, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15471		
General Intermediate Marketing Services S.A., Luxembourg . . . . .	15497		
Ginor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15503		
Héritiers Lanners S.C.I., Emerange . . . . .	15465		
Héritiers Lanners S.C.I., Emerange . . . . .	15465		
Holdinveer S.A., Luxembourg . . . . .	15492		
IRACO, Comptoir d'Importation, Représentation et Agences S.A., Luxembourg . . . . .	15460		
IRACO, Comptoir d'Importation, Représentation			

Rodacucos Property Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	15504	Tocqueville Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	15498
S.F.O. S.A., Luxembourg . . . . .	15498	Trading Finances S.A.H., Luxembourg . . . . .	15489
Sabula Investment S.A., Luxembourg . . . . .	15473	Transmedia Holding S.A., Bridel . . . . .	15461
Sabula Investment S.A., Luxembourg . . . . .	15475	Transmedia Holding S.A., Bridel . . . . .	15462
Sider S.A., Luxembourg . . . . .	15502	Transmondia S.A., Luxembourg . . . . .	15497
Socotec Luxembourg, S.à r.l., Howald . . . . .	15485	Victory Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15496
Socotec Luxembourg, S.à r.l., Howald . . . . .	15485	Victory Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15496
Starsun S.A.H., Troisvierges . . . . .	15484	Victory Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15496
Starsun S.A.H., Troisvierges . . . . .	15484	Xerial Holding S.A., Luxembourg . . . . .	15468
Stenham Gestinor Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	15504		

**LISSE-ET-POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.043.

*Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement*

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée LISSE-ET-POINT, S.à r.l., ayant son siège à 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 88.043.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Madame Alexandra Brin, demeurant 4, rue Léon Thyès à L-2636 Kirchberg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant 3, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg.

Le bureau constate:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement d'adresse et du siège social.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de changer l'adresse du siège social au 4, rue Léon Thyès à L-2636 Kirchberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Liste de présence de la société  
Assemblée Générale en date du 28 janvier 2004*

<i>Actionnaire</i>	<i>Nombre de parts sociales représentées</i>	<i>Signature</i>
Alexandra Brin . . . . .	100	Signature
Total . . . . .	<u>100</u>	

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014559.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**CAISSCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 février 2004, réf. DSO-AN00065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 février 2004.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

(900630.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 février 2004.

---

**RED DOG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 92.233.

L'an deux mille quatre, le quinze janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

S'est présentée pour la tenue de l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée RED DOG, ayant le siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B et sous le numéro 92.233, constituée suivant acte notarié du 6 février 2003 par-devant le notaire Georges d'Huart, publié au Mémorial C n° 462 du 29 avril 2003, son associé unique RED DOG LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town à Tortola - BVI, originairement dénommée CHILDREN FOR BETTER FUTURE FOUNDATION LIMITED, dûment représenté par Monsieur Marc Lang en vertu d'une procuration sous seing privé établi à Luxembourg le 12 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Josée Quintus Claude, employée privée, demeurant à Pétange. Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Marc Lang, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, l'associé représentant l'intégralité du capital social souscrit est dûment représenté à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social.

2. Divers.

L'associé unique ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment convoqué, a délibéré et pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet le commerce de bijoux de fantaisie tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également procéder à toutes autres opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Quintus-Claude, S. Arosio, M. Lang, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2004, vol. 894, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 27 janvier 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(014667.3/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**IRACO, COMPTOIR D'IMPORTATION, REPRESENTATION ET AGENCES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.026.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRACO, COMPTOIR D'IMPORTATION, REPRÉSENTATION ET AGENCES, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 17 mars 1960, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19 du 2 avril 1960, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 928 du 18 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Thyès, employé privé, demeurant à Bridel, 67, rue de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Nothum, agent d'assurances, demeurant à Tuntange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tove Thyès, employée privée, demeurant à Francfort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR).

2) Libération de l'augmentation de capital par incorporation au capital des réserves à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) et par un versement en espèces de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

3) Souscription et libération de l'augmentation de capital.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

- 2.000 (deux mille) actions sont souscrites par Monsieur Léon Thyès, ingénieur diplômé, demeurant à Bridel, les autres actionnaires déclarant renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Les deux mille (2.000) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- 10.000 (dix mille) actions sont entièrement libérées à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) prélevé sur les réserves libres de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par le bilan de la société arrêté au 22 décembre 2003, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Les dix mille (10.000) actions sont attribuées aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Thyès, A. Nothum, T. Thyès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 9, case 4. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

G. Lecuit.

(013444.3/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

### **IRACO, COMPTOIR D'IMPORTATION, REPRESENTATION ET AGENCES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

G. Lecuit.

(013446.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

### **TRANSMEDIA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

H. R. Luxemburg B 16.693.

Im Jahre zweitausendunddrei, am vierundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Luxembourg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft TRANSMEDIA HOLDING S.A., mit Sitz in Luxembourg.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von Notar Hyacinthe Glaesener, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 23. Mai 1979 errichtet worden ist, wurde im Mémorial Recueil C Nummer 192 vom 24. August 1979 veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Benoît Tassigny, Privatbeamter, wohnhaft in B-Nothumb.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Annie Maréchal, Privatbeamtin, wohnhaft in Schifflingen.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Umwandlung der Gesellschaftsdauer von dreissig Jahre seit Gründung bis auf unbeschränkte Zeit.

2) Sitzverlegung der Gesellschaft nach Luxembourg, Bridel, 15, rue des Carrefours.

3) Streichung von Artikel 7 der Statuten, wobei zur ordnungsgemässen Ausübung seines Mandates für jedes Mitglied des Verwaltungsrates und jeden Kommissar eine Aktie der Gesellschaft in der Gesellschaftskasse zu hinterlegen ist.

4) Anpassung von Artikel 10 der Statuten, damit die Verwaltungsratsmitglieder bestimmen dürfen ob jeder Aktieninhaber seine Aktien fünf Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen muss um der Generalversammlung beizuwohnen.

5) Ersatz und Entlastung des bisherigen Verwaltungsrates und Aufsichtskommissars.

6) Neubestellung als Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Berendina Alberta ten Brinke, Gesellschaftsdirektorin, mit Berufsanschrift in Bridel;

- Herr Marius Kaskas, Wirtschaftsprüfer, mit Berufsanschrift in Bridel;

- ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A., mit Sitz in Luxemburg/Bridel, 15, rue des Carrefours.

7) Neubestellung als Aufsichtskommissar:

CER INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City, Belize.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Umwandlung der Gesellschaftsdauer von dreissig Jahren auf unbeschränkte Zeit.

Der dritte Absatz von Artikel eins der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. (Absatz drei).** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.»

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet nach L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours zu verlegen.

Der zweite Absatz von Artikel eins der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. (Absatz zwei).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bridel.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Streichung von Artikel 7 der Satzung und die Neunummerierung der folgenden Artikeln.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Anpassung vom jetzigen Artikel 9 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann beschliessen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem, für die Versammlung festgesetzten Datum, hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.»

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder und zwar von:

- Herrn Mirko von Restorff, geboren am 20. Oktober 1939 in D-Stonsdorf, mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet;
- Frau Claudine Goedert, geboren am 7. August 1967 in Filsdorf, mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet;
- Herrn Stefan Justinger, geboren am 26. August 1964 in D-Trier, mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet;

sowie des Aufsichtskommissars und zwar:

INTERAUDIT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie, eingeschrieben im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 29.501.

Die Verwaltungsratsmitglieder sowie der Aufsichtskommissar wurden ernannt am 22. Mai 2003.

Die Versammlung erteilt ihnen vollen Entlast.

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Frau Berendina Alberta ten Brinke, Gesellschaftsdirektorin, mit Berufsanschrift in Bridel, geboren am 3. Juli 1953 in NL-Wisch;
  - Herr Marius Kaskas, Wirtschaftsprüfer, mit Berufsanschrift in Bridel, geboren am 7. September 1956 in Athen;
  - ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A., mit Sitz in Luxemburg/Bridel, 15, rue des Carrefours, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 80.766.
- Ihr Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

*Siebter Beschluss*

Die Versammlung ernennt zu neuem Aufsichtskommissar:

CER INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City, Belize, eingetragen im Registrar of International Business Companies unter der Nummer 12971.

Sein Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Tassigny, A. Maréchal, G. Weber-Kettel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. Januar 2004.

G. Lecuit.

(013629.3/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**TRANSMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 16.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 janvier 2004.

G. Lecuit.

(013631.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**DEMO HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 54.399.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEMO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 27 mars 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 309 du 26 juin 1996.

Les statuts ont été modifiés sous seing privé (conversion en euros) en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 143 du 14 février 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lutgarde Denys, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transformation de la société d'une société «Holding 1929» dans une société de participations financières, selon la loi luxembourgeoise.

2) Modification subséquente des statuts de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une société «Holding 1929» dans une société de participations financières, selon la loi luxembourgeoise.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles deux et quinze des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

«**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, G. Kettel, L. Denys, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

G. Lecuit.

(013448.3/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

**DEMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 54.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

G. Lecuit.

(013449.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

**NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.355.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire exceptionnellement tenue le 25 mars 2003*

Les mandats d'Administrateurs de:

- M. Evgeny Gorkov, Administrateur-délégué, demeurant au Novocheremushkinskaya rue n° 16, #62 Moscou, 117036 Russie,
- M. Rheinard Kohleick, Administrateur de société, demeurant au Bolshaya Konushennaya 1/11, 190000 St. Petersburg, Russie,
- M. Serguey Nisovtsev, Administrateur de société, demeurant au Miniatonkuja 1B 11, 02360 Espoo-Finlande Miniatontie 3 A 2, 021250 Espoo-Finlande,
- Mlle Irina Nizovtseva, Directrice, demeurant au Marhsal Govorov Street, 11/3, #88, St. Petersburg, 198188 Russie,
- M. Aarne Orpana, Administrateur de société, demeurant au Miniatontie 3A 2, 021250 Espoo-Finlande,
- M. Yevgeny Savik, Directeur Commercial, demeurant au 53-1-529 Proosveschenia Prospect, 190000 St. Petersburg, Russie et
- M. Aleksey Shwydchenko, Directeur du service Audit Interne, demeurant au 53-1-529 Proosveschenia Prospect, 190000 St. Petersburg, Russie sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée en tant que Commissaire aux Comptes, en remplacement de la société ERNST & YOUNG S.A., pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. PricewaterhouseCoopers est également en charge d'auditer les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM08004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on March 25th, 2003*

- Mr Evgeny Gorkov, managing director, residing at Novocheremushkinskaya Street, 16, #62 Moscou, 117036 Russia, Mr Rheinard Kohleick, company director, residing at Bolshaya Konushennaya 1/11, 190000 St. Petersburg, Russia, Mr Serguey Nisovtsev, company director, residing at Miniatonkuja 1B 11, 02360 Espoo-Finlande Miniatontie 3 A 2, 021250 Espoo-Finlande, Ms Irina Nizovtseva, Director, residing at Marhsal Govorov Street, 11/3, #88, St. Petersburg, 198188 Russia, Mr Aarne Orpana, company director, residing at Miniatontie 3A 2, 021250 Espoo-Finlande, Mr Yevgeny Savik, commercial director, residing at 53-1-529 Proosveschenia Prospect, 190000 St. Petersburg, Russia and Mr Aleksey Shwydchenko, Internal Audit Service Director, residing at 53-1-529 Proosveschenia Prospect, 190000 St. Petersburg, Russia be re-elected as Directors of the company for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2004.

- The Company PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, be elected as Statutory Auditor for a statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2004, in replacement of the company ERNST & YOUNG S.A. PricewaterhouseCoopers be also in charge of the audit of the annual accounts as at December 31st, 2002.

For true copy

NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM08007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014847.3/795/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.



**HERITIERS LANNERS S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Ange Walch, épouse Ernest Walch, commerçante, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, agissant en sa qualité de gérante de la société civile immobilière HERITIERS LANNERS S.C.I., avec siège social à Emerange.

Cette dernière a prié le notaire instrumentaire d'acter qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé datée du 11 août 2003, enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 2 décembre 2003, Référence LSO-AL00559, et que la comparante, ès qualités, déclare accepter au nom de la société, il y a lieu de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts qui est remplacé par le texte suivant:

Les trois mille (3.000) parts d'intérêt sont réparties comme suit:

1) Madame Suzette Lanners, sans état, demeurant à L-2272 Howald, 10, rue Edouard Oster, mille cinq cents parts d'intérêt. . . . .	1.500
2) Madame Marie-Ange Walch, gérante de sociétés, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, mille quatre cents parts d'intérêt. . . . .	1.400
3) Madame Françoise Walch, assistante sociale, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, cent parts d'intérêt . . . . .	100
Total: trois mille parts d'intérêt . . . . .	3.000

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-A. Walch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, vol. 142S, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014842.3/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**HERITIERS LANNERS S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 59 du 22 janvier 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014843.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**DM AQUILA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 3, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 84.016.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature.

(014814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**DM AQUILA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 3, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 84.016.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature.

(014816.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**FRL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 98.936.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Roullier, administrateur de sociétés, né le 14 novembre 1935 à Landebia (France), demeurant au Château de Beauregard, F-35350 Saint Meloir des Ondes (France),

2) Madame Danielle Roullier, directeur général, née le 23 décembre 1960 à Parame (France), demeurant au 17, avenue Saint Roch, 35400 Saint Malo (France).

Tous les deux ici représentés par Monsieur Alain Noullet, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 janvier 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Elle peut participer à la gestion ou au contrôle des sociétés dans lesquelles elle a une participation et leur apporter de l'assistance technique, administrative et financière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination FRL PARTICIPATIONS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) Monsieur Daniel Roullier, préqualifié, cent vingt parts sociales . . . . .	120
2) Madame Danielle Roullier, préqualifiée, cinq parts sociales . . . . .	5
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>125</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante (1.350,-) euros.

#### *Résolutions*

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Danielle Roullier, directeur général, née le 23 décembre 1960 à Parame (Ille et Vilaine, France), demeurant au 17, avenue Saint Roch, 35400 Saint Malo (France).

La Société sera engagée par la seule signature de la gérante.

2) Le siège social de la Société est établi au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Noullet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, vol. 20CS, fol. 29, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014984.3/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**XERIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.547.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de XERIAL HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 368.576,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996;
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 207.147,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997;
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 344.469,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1998;
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 555.080,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1999;
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 388.211,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2000;
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 323.695,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2001;
- de renouveler les mandats des Administrateurs, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, et LUXEMBOURG MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques; et du Commissaire aux Comptes LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques. Leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06166. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015288.3/710/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

**M. COM MARC OLINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 11, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 98.944.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Marc Olinger, gérant de société, demeurant à L-1450 Luxembourg, 30A, Côte d'Eich,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité ainsi que d'un atelier graphique avec vente des objets de la branche.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de M. COM MARC OLINGER, S. à r.l., société à responsabilité limitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Marc Olinger, gérant de société, demeurant à L-1450 Luxembourg, 30A, Côte d'Eich.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

*Décision de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Marc Olinger, gérant de société, demeurant à L-1450 Luxembourg, 30A, Côte d'Eich
 La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2555 Luxembourg, 11, rue de Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Olinger, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, vol. 142S, fol. 21, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

E. Schlessner.

(015018.3/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**DAMOVO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.165.800,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.249.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique tenue en date du 25 février 2003 a appelé aux fonctions de gérants de la société, avec effet immédiat, Monsieur Nikos Stathopoulos, 15 Portland Place, London, W1B 1PT, et Monsieur Lars Svensson, 21, Augustendalsvägen, 13189 Stockholm, Suède. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le Conseil de gérance tenu en date du 9 octobre 2003 a décidé le transfert du siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

En date du 9 octobre 2003, l'Associé unique a accepté les démissions suivantes, avec effet immédiat:

- Monsieur Pearse Flynn, gérant démissionnaire,
- Monsieur Graeme Bissett, gérant démissionnaire,
- Monsieur Stephen Pettit, gérant démissionnaire,
- Monsieur David James Fitzgerald, gérant démissionnaire,
- Monsieur Lars Svensson, gérant démissionnaire.

Puis l'Associé unique a appelé aux fonctions de gérant:

- Monsieur Michael Collins, gérant, Président, 123 St Vincent Street, 6th Floor, Glasgow G2 5EA.
- Monsieur Paul Fitzsimons, gérant, 15 Portland Place, London, W1B 1PT.
- Monsieur Peter Jartby, gérant, Torshamnsgatan 21-23 Kista, SE-164 83, Stockholm, Sweden.

Tous ces mandats prendront fin en 2009.

Enfin, l'Associé unique a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Bertrand Pivin, gérant, 45, avenue Kleber, F-75784 Paris Cedex 16, France,
  - Monsieur Colm Smith, gérant, 8, Lotissement des Roses, L-8398 Roodt,
  - Monsieur Oscar Cicchetti, gérant, Via San Nicola da Tolentino 1/5, I-00187 Roma,
  - Monsieur Nikos Stathopoulos, gérant, 15 Portland Place, London, W1B 1PT,
- qui prendront fin en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

*Pour DAMOVO I, S.à r.l.*

C. Smith

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01488. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014758.3/029/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**GALLI & GALLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 18, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 98.945.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- Madame Mariolina Galli, commerçante, demeurant à L-5876 Hespérange, 10, rue Rezefelder,

2.- Madame Manuela Galli, commerçante, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Fossé,

Lesdites comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie fine spécialisée dans la vente de produits de la gastronomie typique italienne et d'épices, la production à petite échelle et la vente de pâtes fraîches, la vente de petits pains, ainsi que la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de GALLI & GALLI, S.à r.l., société à responsabilité limitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Mariolina Galli, commerçante, demeurant à L-5876 Hespérange, 10, rue Rezefelder, cinquante parts sociales .....	50
2.- Madame Manuela Galli, commerçante, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Fossé, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

*Décisions des associés*

Les comparantes, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

a) Madame Mariolina Galli, prénommée,

b) Madame Manuela Galli, prénommée.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 18, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galli, M. Galli, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, vol. 142S, fol. 21, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

E. Schlessler.

(015020.3/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**EXPERTA LUXEMBOURG, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.597.

Par décision du Conseil d'Administration du 4 juin 2003, M. Pierre Munch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été nommé membre du Comité de direction.

Conformément à la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 20 septembre 2002, le Conseil d'Administration a délégué tous ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Comité de direction.

Le Comité de direction, qui gère les affaires courantes de la société, est composé de l'Administrateur-délégué, et Président Monsieur Jean Bodoni et MM. Christoph Kossmann et Pierre Munch.

Luxembourg, le 5 février 2004.

*EXPERTA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme*

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01911. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015021.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**EXPERTA LUXEMBOURG, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.597.

Par décision du Conseil d'Administration du 3 décembre 2003, M. François Pauly, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Jean Van Der Spek démissionnaire.

Luxembourg, le 5 février 2004.

*EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme*

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01914. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015015.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.



**CAROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9125 Schieren, 122, route de Luxembourg,

R. C. Diekirch B 96.201.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(900612.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

---

**SABULA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.956.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LOUV, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Luis Tavares, avec adresse professionnelle à Luxembourg, le Président de l'Assemblée, en vertu d'une procuration datée du 24 décembre 2003.

Le mandataire a désigné Mademoiselle Martine Lopez et Monsieur Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

Le mandataire a désigné Madame Nicole Thirion, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutatrice de l'acte.

Une copie de la procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le mandataire, représentant le seul associé et l'ensemble du capital social souscrit de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Constatations:

SABULA INVESTMENT LIMITED est une société dûment inscrite aux Iles Vierges Britanniques et dont le siège social est établi à Vanterpool Plaza, Second Floor, P.O. Box 873, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, société inscrite sous le no. 119536 au «register of International Business Companies».

Le capital social souscrit de SABULA INVESTMENT LIMITED s'élève actuellement à 1,63 EUR.

LOUV S.à r.l., prédésignée, est actuellement le seul propriétaire de toutes les actions.

II. Transfert du siège:

Conformément à une décision du gérant unique de SABULA INVESTMENT LIMITED du 12 décembre 2003, il a été décidé le transfert du siège social au Luxembourg. Le siège social de SABULA INVESTMENT LIMITED est transféré par les présentes de Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg avec effet immédiat et la société adopte la nationalité luxembourgeoise, alors que toutes les démarches nécessaires à la radiation aux Iles Vierges Britanniques seront entreprises au lieu de l'ancien siège social.

L'assemblée décide de ratifier cette résolution et que SABULA INVESTMENT LIMITED soit à considérer dès à présent comme une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et sous le dénomination de SABULA INVESTMENT S.A.

Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou le changement de la personnalité juridique de la société.

III. Modifications du capital social:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social en EUR au taux conventionnellement déterminé de USD 1 contre EUR 0,81255 de sorte que le capital est désormais fixé à EUR 1,63 représenté par 2 (deux) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 74.998,37 (soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-sept cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1,63 à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible à due concurrence et ce sans création d'actions nouvelles, dont l'existence est avérée par le bilan de la société présenté au notaire instrumentant.

L'assemblée décide de remplacer les 2 actions sans mention de valeur nominale existantes par 750 (sept cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune et attribution desdites actions aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

L'assemblée décide de rétablir le capital social souscrit comme suit:

Le capital social est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), représenté par 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

#### IV. Statuts de la Société:

En vue de se conformer avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: SABULA INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

#### **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai, à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

V. Dispositions transitoires:

1°.- L'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2004.

2°.- La première assemblée générale ordinaire annuelle à Luxembourg se tiendra en 2005.

VI. Nominations, divers:

1) le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;

2) Sont nommés administrateurs:

Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Ricardo Sanchez, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

3) Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIN CONTROLE S.A., ayant son siège à la Rue Beaumont, Luxembourg.

Les mandats respectifs des administrateurs et commissaires prendront fin immédiatement après l'assemblée annuelle de 2009.

4) L'adresse de la société est fixée à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement et du calcul du droit d'apport, la valeur réelle nette de la société est établie à cent euros (100,- EUR).

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de son enregistrement au Luxembourg à environ deux mille euros (2000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, L. Tavares, M. Lopez, N. Thirion, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 1, case 8. – Reçu 750,98 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

J. Elvinger.

(015125.3/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

### **SABULA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.956.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Signature.

(015129.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**GALEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Diekirch B 93.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 février 2004.

P. Bettingen

Notaire

(900614.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

---

**MONNOYEUR BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.  
R. C. Diekirch B 95.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 février 2004, réf. DSO-AN00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

---

**AKH, Société Anonyme.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.948.

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of January at 2.30 p.m.  
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) VESTAR AIV MANAGERS Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-114314, duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 January 2004.

2) VESTAR AIV MANAGERS II Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-119372, duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 January 2004.

The proxies, after having been signed *in variatur* by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

**A. Name - Duration - Propose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of AKH (the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) consisting of eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the directors are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

### **C. General Meetings of Shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday in September at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

### **D. Board of Directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in

writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any of the directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **E. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on April first of each year and shall terminate on March thirty-first.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **H. Amendment of the Articles of incorporation**

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **I. Final Clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2004.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2005.

*Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) VESTAR-AIV MANAGERS Ltd., prenamed: .....	12.400 shares
2) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd., prenamed: .....	12.400 shares
Total: .....	24.800 shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*General Meeting of Shareholders*

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
  - a) Mr Robert L. Rosner, Partner at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in New York (New York, U.S.A.), on 5 December 1959, residing at 73 Quai D'Orsay, 75007 Paris, France;
  - b) Mr Brian Schwartz, Financial Officer at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in New York (New York, U.S.A.), on 10 June 1957, residing at 21 Green Way, Allendale, NY 07401, U.S.A.;
  - c) Mr Jack M. Feder, Managing Director and General Counsel at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in Miami (Florida, U.S.A.), on 15 November 1949, residing at One West 67th Street, Apt. 203, New York 10023 U.S.A.
3. The following person is appointed statutory auditor:
 

THEMIS AUDIT LIMITED, a company existing and organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of International Business Companies with registration number 300728.
4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2008.
5. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.
6. The address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize janvier à 14.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VESTAR AIV MANAGERS Ltd., une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-114314, dûment représenté par Mr Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004.

2) VESTAR AIV MANAGERS II Ltd., une limited company constituée conformément aux lois des Îles Cayman et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-119372,

dûment représenté(e) par Mr Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de AKH (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **C. Assemblée Générale des actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de septembre à 11.00 heures du matin. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

### E. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

### F. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

### G. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### H. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

### I. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) VESTAR-AIV MANAGERS Ltd., prénommé: .....	12.400 actions
2) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd., prénommé: .....	12.400 actions
Total: .....	24.800 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) M. Robert L. Rosner, Partner à VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à New York, U.S.A., le 5 décembre 1959, demeurant à 73 Quai D'Orsay, 75007 Paris, France;
  - b) M. Brian Schwartz, Financial Officer à VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à New York, U.S.A., le 10 juin 1957, demeurant à 21 Green Way, Allendale, NY 07401, U.S.A.;
  - c) M. Jack M. Feder, Managing Director et General Counsel à VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à Miami (Florida, U.S.A.) le 15 novembre 1949, demeurant à One West 67th Street, Apt. 203, New York 10023 U.S.A.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 300728.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 142S, fol. 25, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

*J. Elvinger.*

(015097.3/211/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 76.467.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du 5 février 2004 des administrateurs de MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. que Robert J. Manning, Senior Vice President, Chief Fixed Income Officer and Chief Executive Officer Designate, MASSACHUSETTS FINANCIAL SERVICES COMPANY, avec adresse professionnelle à Boston, Massachusetts USA 02116, 500 Boylston Street, a été co-opté en tant qu'administrateur de MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. avec effet au 10 février 2004 en remplacement de John W. Ballen, démissionnaire.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02360. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014868.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 76.467.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du 6 février 2004 des administrateurs de MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. que Martin E. Beaulieu, Director, Executive Vice President and Director of GLOBAL DISTRIBUTION, MASSACHUSETTS FINANCIAL SERVICES COMPANY, avec adresse professionnelle à Boston, Massachusetts USA 02116, 500 Boylston Street, a été co-opté en tant qu'administrateur de MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. avec effet au 11 février 2004 en remplacement de Kevin R. Parke, démissionnaire.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02357. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014872.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**STARSUN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern.  
R. C. Diekirch B 5.214.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900611.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

---

**STARSUN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern.  
R. C. Diekirch B 5.214.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 février 2004.

---

**20 JUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.501.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*Pour 20 JUNE S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(015091.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**20 JUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*Pour 20 JUNE S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(015090.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**20 JUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*Pour 20 JUNE S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(015088.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**SOCOTEC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 26.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**SOCOTEC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital: 210.000,- EUR.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 26.097.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2003*

\* Renouvellement des membres du Conseil de Gérance.

Les pouvoirs des membres du Conseil de Gérance actuellement en fonction viennent à expiration lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2002, c'est-à-dire lors de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend la décision suivante à l'unanimité.

Sont réélus membres du Conseil de Gérance, pour une durée de deux années, expirant lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004:

- Jean Louis Vespignani, demeurant 2, rue des Wades, F-57070 St Julien les Metz,
- Jacques Rongier, demeurant 19, rue d'Arqueil, F-77176 Nandy,
- Franck Olnol, demeurant 23, allée de Saint Hubert, F-78610 Auffargis.

\* Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne au Gérant Jean-Louis Vespignani, tout pouvoir pour accomplir les formalités consécutives aux décisions de la présente Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.45 heures.

Lecture faite, le procès-verbal a été signé par un associé et le Gérant.

J.-L. Vespignani

*Le Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02595. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014649.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**RESPONSA PRUDENTIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 98.949.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

THE ADRIAANSEN FIRM L.L.C., 67 Wall Street, Suite 2411, New York, NY 10005, United States of America here represented by Mr Patrick van Hees, lawyer, domiciled in Messancy (Belgium) by virtue of a proxy of December 30, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such entities (hereafter the «Company»), and in particular the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The objects of the Company are:

- a. the practice of law by one or more attorneys-at-law, in collaboration or not with one or more practitioners of other professions, in compliance with all the regulations applicable to the profession of attorney-at-law;
- b. the participation in, the taking of an interest in another manner, and the management of companies having corporate existence with a capital divided into shares, or other kinds of bodies, that directly or indirectly practice law through one or more attorneys-at-law or practitioners of other professions;
- c. the acquisition, management, operation, pledging and disposal of goods as well as the investment of capital;

d. the granting of loans of money or the arranging of granting of loans of money, in particular - but not exclusively - to subsidiaries, group companies and/or participations of the Company, in compliance with what is stipulated under b. above, as well as the borrowing of money or arranging of borrowing of money;

e. the entering into agreements whereunder the Company contracts to be guarantor or joint debtor, to commit itself with or in the place of others, in particular - but not exclusively - on behalf of the legal entities and companies described under d. above;

f. the making of periodic payments, as pension or otherwise, but not as a business;

g. the accomplishment of everything related to the above or that can be conducive thereto.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name: RESPONSA PRUDENTIUM, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) divided into one hundred and twenty-four (124) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares may be transferred only in the name of attorneys-at-law or in the name of entities controlled by attorneys at law.

Subject to the above:

(i) in case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

(ii) in the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed by THE ADRIAANSEN FIRM L.L.C., prenamed, which is the sole partner of the Company.

The shares have been paid up by a contribution in kind consisting of one promissory note of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) issued by Temple Chambers, 67 Wall Street, Suite 2411, New York, NY 10005, United States of America.

The proof of the existence and of the value of the contributed promissory note has been given to the undersigned notary through a copy of said promissory note and a statement of the Company's sole shareholder and sole manager.

The shares have been fully paid up through the said contribution, so that the sum of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is now available to the Company, the proof of which is acknowledged by the undersigned notary.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole Partner*

1) The Company will be managed by one manager:

THE ADRIAANSEN FIRM L.L.C., 67 Wall Street, Suite 2411, New York, NY 10005, United States of America, prenamed

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the Company by its single signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE ADRIAANSEN FIRM L.L.C., 67 Wall Street, Suite 2411, New York, NY 10005, United States of America  
ici représentée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, domicilié à Messancy (Belgique)

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2003

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-devant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** Les objets de la Société sont:

(a) la pratique du droit par un ou plusieurs avocats, en collaboration ou non avec un ou plusieurs membres d'autres professions libérales, en conformité avec toutes les règles applicables à la profession d'avocat;

(b) la participation dans, la prise d'un intérêt d'une autre manière dans, et la gestion de sociétés ayant la personnalité morale avec un capital divisé en actions ou d'autres sortes d'entités, pratiquant directement ou indirectement le droit par un ou plusieurs avocats ou membres d'autres professions libérales;

(c) l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la mise en gage et l'aliénation de biens ainsi que le placement de la fortune;

(d) l'octroi de prêts d'argent ou l'arrangement de prêts d'argent, en particulier - mais pas seulement - à des filiales, des sociétés du même groupe et/ou des participations de la Société, en conformité avec ce qui est stipulé sous b. ci-dessus, ainsi que l'emprunt ou l'arrangement d'emprunts d'argent;

(e) la conclusion de conventions par lesquelles la Société s'engage comme caution ou codébiteur principal, se porteur ou s'engage aux cotés de ou à la place de tiers, en particulier - mais pas seulement - pour les entités juridiques et sociétés décrites sous d. ci-dessus;

(f) la prestation de paiements périodiques à titre de retraite ou autrement, mais pas à titre professionnel;

(g) l'accomplissement de tout ce qui est lié à ce qui précède ou peut y contribuer.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination RESPONSA PRUDENTIUM, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales peuvent être transférées seulement à des avocats ou à des entités contrôlées par des avocats.

Sous réserve de ce qui précède:

(i) dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

(ii) dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.



**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par THE ADRIAANSEN FIRM L.L.C., préqualifiée, qui est l'associé unique de la Société.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées par une contribution en nature consistant en un billet à ordre de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) émis par Temple Chambers, 67 Wall Street, Suite 2411, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique.

La preuve de l'existence et de la valeur du billet à ordre contribue a été apportée au notaire instrumentant par une copie dudit billet à ordre et une attestation de l'actionnaire unique et administrateur unique de la Société.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par ladite contribution, de manière à ce que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par un gérant:

THE ADRIAANSEN FIRM L.L.C., 67 Wall Street, Suite 2411, New York, NY 10005, United States of America, préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 12, case 1. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

*J. Elvinger.*

(015102.3/211/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

### **TRADING FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 39.756.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2001*

En dehors des résolutions d'usage prises lors de l'assemblée générale annuelle, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Il a été décidé d'adopter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 un capital de EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions sans valeur nominale. La différence de conversion de EUR 13,31 sera dotée aux résultats reportés de la société.

En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Pour extrait conforme

*Pour TRADING FINANCES S.A.H.*

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02836. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(015066.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**ELITMARKET CO LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 98.941.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- SHARKA HOLDING, société à responsabilité limitée holding, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore,

ici représentée par son gérant Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore,

2.- Monsieur Eugène Parise, prénommé,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le négoce d'équipements frigorifiques, de moteurs et de composants mécaniques.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de ELITMARKET CO LIMITED, société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- SHARKA HOLDING, société à responsabilité limitée holding, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales.....	99
2.- Monsieur Eugène Parise, prénommé, une part sociale.....	1
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

*Décision des associés*

Les comparants représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eugène Parise, prénommé,

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Parise, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, vol. 142S, fol. 21, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

E. Schlessler.

(015016.3/227/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**COCCINELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4734 Pétange, 6, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 75.952.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(014656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.317.

Suite aux décisions de l'associé unique prises en date du 6 mai 2002, ont été acceptés les démissions de leurs fonctions de gérant «A» de Messieurs Bruce Kay et Kris van den Eynde avec effet au 1<sup>er</sup> octobre. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Suite à cette même décision, a été nommé aux fonctions de gérant «A» pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2001, Monsieur Gérard Vivier, demeurant à London Road, Newbury, Berkshire RG13 2PZ, Royaume Uni.

Suite aux décisions de l'associé unique prises en date du 31 décembre 2003, a été nommé aux fonctions de gérant «A» pour une durée indéterminée et avec effet au 30 décembre 2003, Monsieur Richard S. Haak Jr, demeurant à 50 Minuteman Road, Andover MA 01810, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

P. Van Halteren / P. Van Nugteren

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01487. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014739.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

**HOLDINVEER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.951.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- ZULANTY S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City (République de Panama), P.O. Box 871040 - Zone 7,

ici représentée par Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2003,

2.- GRALES S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City (République de Panama), P.O. Box 871040 - Zone 7,

ici représentée par Madame Marjorie Fever, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social, Parts de fondateur**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous forme d'une société anonyme dont la dénomination est HOLDINVEER S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), le cas échéant par l'émission de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (19.690) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 4.** Indépendamment des actions représentatives du capital social, il est créé mille cinq cent cinquante (1.550) parts de fondateur sans désignation de valeur et jouissant du droit de vote au même titre que les actions représentatives du capital social.

Lors de chaque augmentation de capital, de nouvelles parts de fondateur seront attribuées aux bénéficiaires initiaux et dans les mêmes proportions à raison de cinq (5) parts de fondateur pour une (1) action nouvellement émise, toute fraction de part de fondateur étant arrondie à l'unité supérieure.

En rémunération de leurs efforts et devoirs en rapport avec la constitution de la société, les parts de fondateur sont attribuées à titre gracieux et dans les proportions suivantes, comme suit:

1.- ZULANTY S.A., préqualifiée, mille deux cent quarante parts de fondateur	1.240
2.- GRALES S.A., préqualifiée, trois cent dix parts de fondateur	310

Les parts de fondateur sont nominatives et ne donnent pas lieu au paiement de dividende.

Elles ne sont cessibles qu'entre les bénéficiaires initiaux.

En cas de division de la pleine propriété en nue-propriété et usufruit le droit de vote sera réservé exclusivement à l'usufruitier.

Dès que les bénéficiaires initiaux auront disparu pour quelque cause que ce soit (en cas de faillite, mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou de toute autre procédure tenant à la liquidation), l'intégralité des parts de fondateur sera, sur initiative de la société, annulée.

## **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 5.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourra excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Une majorité d'administrateurs, dont le président, sera élue par les actionnaires, les porteurs de parts de fondateur étant représentés par la minorité restante.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, par suite de décès, ou autrement, de façon que l'équilibre ci-avant stipulé soit affecté, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement de l'administrateur manquant. Dans un tel cas, l'administrateur nommé achèvera le terme de celui qu'il remplace.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

En cas de désaccord persistant entre les membres du conseil d'administration, ce dernier dans la personne de son président soumettra la décision sur laquelle aucun accord unanime n'a pu être obtenu à l'examen par un collège arbitral, dont l'avis liera les parties.

**Art. 7.** Il sera constitué un collège arbitral, qui se réunira à la discrétion du Conseil d'Administration tel qu'il est dit à l'article 6 des présents statuts.

Le collège arbitral est investi d'une mission de trancher les conflits au sein du Conseil d'Administration et sa fonction consistera plus précisément à émettre des avis sur les décisions qui lui seraient soumises en application de l'article 6 des présents statuts. Ces avis lient le Conseil d'Administration.

Le collège arbitral se composera de trois membres figurant sur une liste agréée par les détenteurs des parts de fondateur. En cas d'annulation des parts de fondateur conformément à l'article 4 des présents statuts, les membres du collège arbitral désigné ne pourront plus être révoqués. En cas de vacance d'un membre du collège pour quelque raison que ce soit, les deux membres restants cooptent un nouveau membre.

Une copie du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle cette désignation aura été faite est à conserver dans les dossiers de la société.

Les honoraires/émoluments des personnes nommées conformément aux dispositions ci-dessus, ainsi que tous autres frais occasionnés en application du présent article sont à charge de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions de capital et de parts de fondateur.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Tout actionnaire et détenteur de parts de fondateur a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires et les propriétaires de parts de fondateur sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 13.** Sauf dans les cas prévus par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générales sont prises à la majorité des voix.

En règle générale, l'assemblée votera en un collège unique réunissant l'ensemble des actionnaires et de propriétaires de parts de fondateur, chaque action et chaque part de fondateur donnant droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Cependant, dans les cas prévus à l'article 5 des présents statuts et plus spécialement par l'article 68 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires et propriétaires de parts de fondateur émettront des votes par collèges séparés.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 15.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- ZULANTY S.A., prénommée, deux cent quarante-huit actions .....	248
2.- GRALES S.A., prénommée, soixante-deux actions. ....	62
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La vérification de la description et de la valeur des parts de fondateur résultent d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'attribution aux fondateurs, à titre gracieux, des 1.550 parts de fondateur.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 21 novembre 1961, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber,

b) Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né à Trieste (Italie), le 14 décembre 1958, demeurant à L-2146 Luxembourg, 109, rue de Merl,

c) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.272.

4.- Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Fever, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20 CS, fol. 1, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

E. Schlessler.

(015107.3/227/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**CONSTANTIN INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 64.720.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(015073.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**CONSTANTIN INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 64.720.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(015072.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**CHEZ QUIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Niedercorn, 58, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 62.585.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014653.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**ELECTROCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 14, avenue Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 88.159.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014658.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

---

**VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 23.196.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*Pour VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(015098.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 23.196.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*Pour VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(015095.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 23.196.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

*Pour VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(015093.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---



**CIMBEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.187.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2003*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

*Pour la société*  
CIMBEL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014809.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**ANTAURI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.050.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**TRANSMONDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 15.036.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014813.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 74.380.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 décembre 2003 que:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de retirer à Mademoiselle Caty Franckiniouille, employée privée, demeurant à Grez-Doiceau la délégation qui lui a été conférée en date du 29 novembre 2002.

*Deuxième résolution*

Suite à cette révocation le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur René Grenier, administrateur de société, demeurant à Grez-Doiceau, en qualité d'administrateur-délégué de la société,
  - Monsieur Emmanuel Grenier, informaticien, demeurant à B-1180 Bruxelles, en qualité d'administrateur de la société
  - Mademoiselle Caty Franckiniouille, employée privée, demeurant à Grez-Doiceau, en qualité d'administrateur de la société,
- jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014871.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**TOCQUEVILLE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.783.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014815.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**S.F.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.512.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014817.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**DES ALPES CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.874.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2003*

1. les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, Monsieur Sandro Capuzzo, Monsieur Pierre Mestdagh et de Monsieur Giovanni Bartoli de leur mandat d'Administrateur sont acceptées;
2. la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée;
3. constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs et du Commissaire démissionnaires;
4. décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 à la date de la présente Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour DES ALPES CONSTRUCTION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014819.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 89.831.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommée comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014849.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.498.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INTERNATIONAL, S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02277. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014850.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**MFS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 39.346.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du 5 février 2004 des administrateurs de MFS FUNDS, SICAV que Robert J. Manning, Senior Vice President, Chief Fixed Income Officer and Chief Executive Officer Designate, MASSACHUSETTS FINANCIAL SERVICES COMPANY, avec adresse professionnelle à Boston, Massachusetts USA 02116, 500 Boylston Street, a été co-opté en tant qu'administrateur et nommé «President» de MFS FUNDS, SICAV avec effet au 10 février 2004 en remplacement de John W. Ballen, démissionnaire.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02363. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014876.4/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**MFS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 39.346.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du 6 février 2004 des administrateurs de MFS FUNDS, SICAV que J. Kermit Birch-field, Jr., Director of INVESTMENT FUNDS, avec adresse professionnelle à Boston, Massachusetts USA 02116, 500 Boylston Street, a été co-opté en tant qu'administrateur de MFS FUNDS, SICAV avec effet au 11 février 2004 en remplacement de Kevin R. Parke, démissionnaire.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02365. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014879.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

15500

**McKESSON INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.500.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014855.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.501.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014858.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INTERNATIONAL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.499.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INTERNATIONAL CAPITAL, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014860.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**LUX PRIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 43.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

M. Thyès-Walch.

(014940.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

15501

**McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.502.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014862.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Luxembourg, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 94.840.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS IV, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014865.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.540.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014887.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**NOBEL CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.419.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014943.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.541.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommée comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014890.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 85.933.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014893.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 89.830.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS II, S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014897.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**SIDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 98.044.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014947.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**NOREVA FOODS S.A., Société Anonyme,  
(anc. E.R. COM, EUROPEAN RELATIONSHIP COMMUNICATION).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

M. Thyès-Walch.

(014944.3/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**BAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.419.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, en février 2004, réf. LSO-AN02712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(014983.5//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**BAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.419.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en février 2004, réf. LSO-AN02710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(014975.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 23.655.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 86.223.

*Excerpt of the Minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held at the registered office of the Company  
on March, 31 2003 at 11.00 hours*

The Shareholders decide that Mr Martin Pollard and Mr James Sutherland become new member of the Supervisory Committee and will replace Mrs Frigo and Mr Naish.

March, 31 2003.

Signature.

*Extrait des résolutions prises par les Associés de la société le 31 mars 2003 à 11.00 heures*

*Résolution*

Les Associés décident de nommer M. Martin Pollard et M. James Sutherland comme membres du Conseil de Surveillance pour remplacer Mme Frigo et M. Naish.

Le 31 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03877. – Reçu 16 euros.  
(014818.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 78.141.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01633, et qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004, annule et remplace celui enregistré le 19 janvier 2004, sous la référence LSO-AM04007 et déposé le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(014909.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 120.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 63.306.

—  
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Manager

Signatures

(014951.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---

**CLEAR VISION EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.623.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01497, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour CLEAR VISION EUROPE, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

(014952.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

---